

LES AMIS DE CERVIERES

Bulletin n° 9 novembre 2001

Les Amis de Cervières ont mis en place avec deux associations des Salles, « Chez nous » (président Paul Pilonchery) et « Le Collège » (présidente Anne-Marie Dumoulin) une association pour la sauvegarde de l'étang de Royon »

Dans le cadre des démarches entreprises pour la remise en eau, Marc Lavédrine et Paul Chatelain ont préparé un gros dossier qui est à votre disposition.

Ce bulletin fait le point sur la situation actuelle sous le titre « quelques nouvelles de l'étang de Royon »

- reproduit l'introduction de la partie « géographique, historique, et technique » du dossier.
- développe de façon détaillée l'histoire de ROYON-Les CERVIERES et de la FONDERIE de la Goutte.

DERNIÈRE MINUTE : une autre idée des Amis de Cervières ..

Présenter dans le cadre du Restaurant des Trois Compères, avec bien sûr, l'accord de M^r BESSON une série d'expositions Temporaires de photos (une dizaine en 21 x 29,1 cms) et de peintures.

- SONT PRÉVUS
- Cervières vu par les Peintres
 - FIGURES de Cervières (Guy et Jeannette, l'Adèle, Loulou, Marthe Dulac, Léone Bouiller, Louis Ronzier, Elie Gènes, Dubusse Trajand ...)
 - Les Travaux et les Jours des Paysans d'autrefois
 - Résidents et Résidences secondaires ---

On espère vos suggestions, on attend vos clichés et vos prêts.

Quelques nouvelles de l'étang de Royon.

Il est toujours à sec. Mais l'association pour la sauvegarde de l'étang de Royon, créée à notre initiative a fait son travail.

Des conventions ont été signées entre l'association et les propriétaires concernés. L'une, passée avec la S.C.I propriétaire de l'étang, garantit le maintien en eau. L'autre, passée avec les propriétaires riverains garantit le libre accès à l'étang et permet la création d'un sentier faisant le tour de l'étang.

Une demande de classement de l'étang comme site historique a été adressée à la direction des affaires culturelles. D'après les premières réactions, le manque de lisibilité des vestiges historiques serait le point faible de notre dossier et pourrait affaiblir nos chances de voir aboutir la demande.

Une autre demande de classement de l'étang, cette fois comme site naturel façonné par l'homme a été adressée à la direction de l'environnement et a de fortes chances d'être agréée.

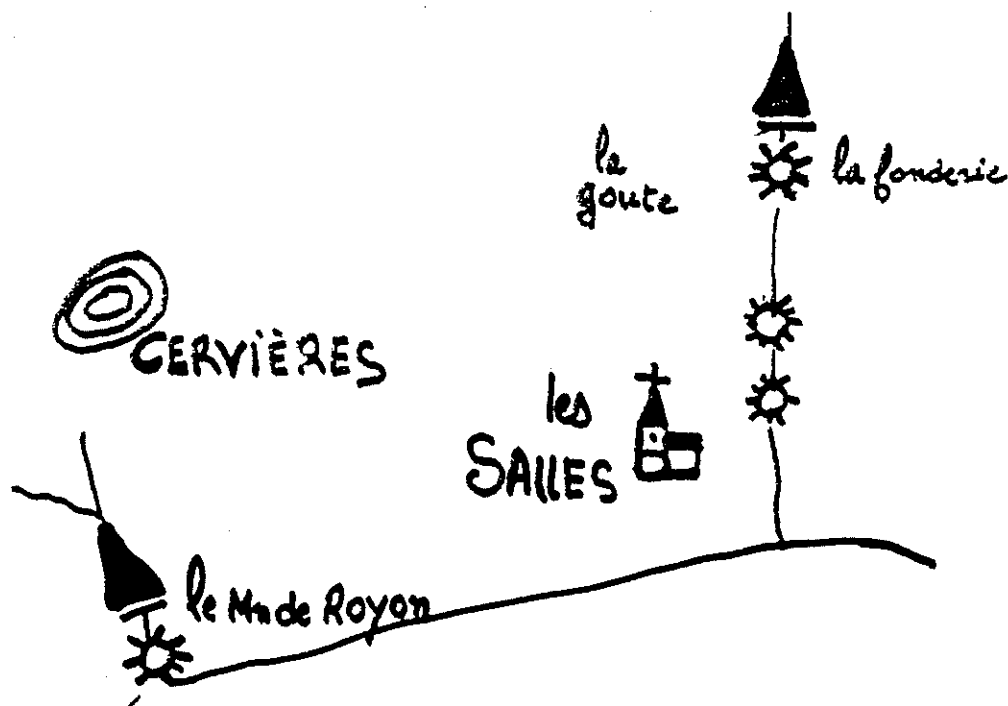
Ces deux demandes ont été cosignées par l'association pour la sauvegarde de l'étang de Royon, la S.C.I propriétaire de l'étang, et le maire des salles.

Enfin des dossiers très complets de demandes de subventions ont été adressés à la mairie des Salles, au conseil général du département de la Loire, au conseil régional de la région Rhône Alpes, et au ministère de l'environnement.

Des copies ont été adressées aux diverses personnalités ayant accepté d'intervenir.

Pour fixer les idées, le dossier comporte 73 pages et a du être tiré à 26 exemplaires, il est abondamment illustré et comporte des photos en couleurs.

Nous serons en mesure de vous donner de nouvelles informations, que nous espérons positives, au printemps 2002 et vous rappeler que les finances de cette association de sauvegarde de l'étang, qui a maintenant 100 adhérents sont totalement distinctes des finances de notre association.



DOSSIER GEOGRAPHIQUE , BOTANIQUE ,
HISTORIQUE ET TECHNIQUE

La disparition de l'étang de Royon a soulevé une émotion légitime dans le pays de Noirétable . L'étang est à sec depuis 1999 parce qu'il y a des fissures dans sa digue de retenue .

L'association pour la sauvegarde de l'étang de Royon présente un dossier de demande de subvention pour boucler le plan de financement des travaux .

L'essentiel de ce financement est assumé par la famille , propriétaire de l'eau .

L'étang est un fleuron du paysage sur la route des balcons , un milieu naturel humide de premier intérêt , un site historique exceptionnel dont la mémoire déroule l'histoire du Forez

Sa valeur d'usage serait définie par un jeu de conventions .

Il y a URGENCE

La disparition de l'étang paraît difficile à envisager :

° ne serait ce que pour les générations qui ont découvert les plaisirs de la baignade dans le PREMIER PLAN D'EAU ASSIDUMENT FREQUENTE au cœur de la montagne de Thiers, de Boën et de Roanne.

Les créations artificielles - le site de St Rémy sur Durolle, le plan d'eau de Noirétable, le bassin d'Aubusson – sont venus bien après dans les années 70-80. Alors que, depuis l'entre deux guerres, l'étang de Royon-les-Cervières était la plage de la « station climatique » de Noirétable. Rappelons que Noirétable, seule commune du département de la Loire a été classé comme telle par le haut commissariat au tourisme en 1930 Au même titre que Vichy, Briançon, Cannes et Menton.

Royon fut donc un atout essentiel pour le développement du tourisme d'été. Avec une fréquentation étonnante que nous révèlent les cartes postales de l'époque, sous titrées « Royon plage, près de Noirétable », « un jour de fête nautique »... on peut parler sans crainte de l'étang des congés payés, un

Lieu privilégié pour ceux qui ont appris à nager entre le pré investi par les preneurs d'air, les campeurs ou les baigneurs, et la bonde qui servait de plongoir.

° même émotion pour les générations actuelles qui ont toujours contemplé l'écrin de l'étang depuis le balcon de la butte de Cervières. L'étang en contrebas occupe le fond du petit bassin d'effondrement des Salles à 700 mètres d'altitude(692 m pour la digue). La butte où se trouvait le château de Cervières culmine à 879 mètres. La perspective plongeante est incontestablement un fleuron du Paysage sur la route des Balcons du haut Forez, que le conseil général vient de faire baliser.

- les défenseurs de l'environnement se préoccupent tout autant de la disparition d'un milieu humide de grand intérêt. Quand la protection des milieux humides est devenue une priorité régionale et nationale. La dépression de Royon et des Bataillouses a toujours été une zone d'étangs (Royon La Goutte, Goutoule, Les Arioux ...) et de prairies humides.

Or cet espace est menacé. L'étang des Arioux a disparu et n'est plus que plantation. On comble les péchoires. Le réaménagement par la commune de les Salles, de la retenue de La Plagnette, qui date des années 30, ne saurait compenser la perte par assèchement du cadre écologique de Royon.

L'étang fut créé au Moyen Age à l'emplacement d'un marais tourbeux, resté au premier stade de la formation des tourbières, du fait de son altitude. La mise en place de ce marais remonte à 7500 avant notre ère, quand s'ébauchent parallèlement les tourbières de montagne des Bois Noirs et des Monts du Forez, notamment la tourbière de l'Etui retenue dans le programme NATURA 2000. Avec le réchauffement du climat au mésolithique, les conditions de température et de pluviométrie n'ont plus permis l'évolution aux stades de tourbière plate, puis de tourbière bombée.

Mais le milieu reste intéressant par la prolifération de plantes (sagittaires, sphaignes, nards ...) et d'animaux spécifiques (rainettes, couleuvres d'eau, grèbes castagneuses, cols verts, hérons cendrés ...). Les plans d'eau de la dépression jouent le rôle d'étape sur la route des migrations (canards, avocettes ...).

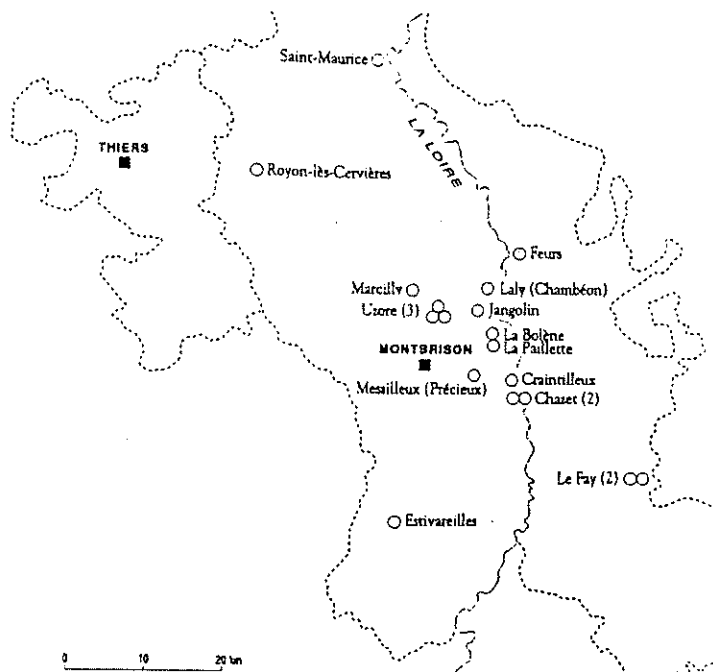
Il serait intéressant de valoriser un tel éco-système ...

L'étang est surtout un site qui a la valeur d'un monument historique, au sens que donnent à la protection du patrimoine, les lois de 1907-1930...

L'association pour la sauvegarde de l'étang a entamé des démarches pour le faire classer à ce titre soit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, soit par la Direction de l'Environnement.

La mémoire de Royon-les-Cervièrès, comme le dénomment les anciennes chartes, est indissociable de l'histoire du Forez. Les documents d'archives nous permettent d'en connaître les propriétaires et d'en préciser les modes d'utilisation : étang de pisciculture, réservoir pour le moulin à blé qui se trouve en contrebas. Sans négliger la chaussée-digue qui a servi de support au chemin du moyen âge (de Cervières à St Didier), puis à la route nationale de la seconde moitié du XIXème (la N82 Noirétable, St Just, Crémeaux, Villemontais Roanne), qui remplace l'axe Roanne-Thiers par le col St Thomas, aux pentes trop fortes déclassée pour donner naissance à la départementale D53.

LES ÉTANGS DU DOMAINE COMTAL EN FOREZ AU XV^e SIÈCLE



L'histoire de Royon-Les-Cervièrès et de la fonderie de la Goutte

Les Etangs ne manquent pas dans la Dépression des Salles . Ils occupent 14 hectares en eau , au premier cadastre de 1840. On focalise naturellement sur les plus grands , Royon (4 hectares 85) , La Goutte (6 hectares 21). Mais sans parler de la Plagnette qui est une création de 1920 , repensée depuis 1998 par la municipalité des Salles, il y en a bien d'autres . Beaucoup de simples boutasses , péchoires ou pêchés comme on disait (chapt , Bois Rezolle , Fontbonne , les Broussettes , le Poyet ...). Des réservoirs en ligne avec prise d'eau et béals pour compléter l'alimentation de Royon (Guérande , Goutoule , Blaine) ou celle de la Goutte (les Ronzières , Gouttenoire et le Creux du loup , l'étang du Bourg et celui de Pourra , la digue de Bareil). Les plus importants sont aux Arioux ,(74 ares) , à Ruillon près de Couavoux ,(21) ares et au Lac , à la sortie de la terre de l'étang des Bataillouses .

Même si c'est la mémoire de Royon et de la Goutte qui nous intéresse particulièrement et que l'on connaît mieux .

1) Les étangs sont une création médiévale des COMTES DU FOREZ

Un premier document du 11 novembre 1294 précise ainsi la location (le texte parle d'accensement) par le comte Jean « *du moulin de Royon sis sur le ruisseau qui sort de l'étang comtal sous le château de Cervières .* »

Il rappelle le privilège exclusif qu'a le locataire JEHAN BERINGER de Cervières , de moudre les blés des habitants des 15 paroisses de la châtellenie . Le comte impose au meunier la charge de maintenir la chaussée du dit moulin et étang en précisant que les charrois nécessaires pour ces travaux devaient être fournis par les hommes du mandement .

La charte faisant mention d'accensements antérieurs , on peut penser que l'étang est plus ancien , peut – être carolingien , plus sûrement du XII^{ème} siècle .

La Goutte a été créée à la même époque , sous le tenement de Coubanouze , cité comme ESCABONOSA dans une charte de 1290. Alors que Royon fait partie des propriétés de la châtellenie qui sont gérées directement par le capitaine chatelain de Cervières – Guillaume Fichet au moment du contrat –

La Goutte appartient au seigneur du château de la Goutte qui fait hommage de Son fief au comte Jean en 1300. Comme les seigneurs de Villechaize , de Contenson , de Génétines , des Chassain , de Charbonnières ... et bien sur d'Urfé .

Il est donc exploité par les titulaires du fief , la famille Fauron des Ronzières (1334) puis les de St Pulgent apparentés aux Chalon des Serrots . On trouve mention d'un Pierre de St Pulgent dès 1499 , un siècle après d' Anne de la Goutte
St Pulgent .



REVEL
1450

2) Quant , à la suite du mariage d'Anne Dauphine comtesse du Forez avec Louis II , l'héritage du Forez et de l'Auvergne se fond vers 1400 dans le duché des Bourbons (le Bourbonnais) , Royon devient étang du Duc de Bourbon . La Goutte reste étang de seigneurie sous le contrôle des de St Pulgent , dont La table du château est largement approvisionnée en brochets , carpes et tanches de l'étang comme en pigeons du colombier .

Royon est à part . Une thèse récente d'Olivier Mattéoni soutenue à Paris I et publiée en 1998 sous le titre « Servir le prince – Les Officiers du Duc de

Bourbon 1356-1523 » décrit, dans un chapitre consacré aux officiers des eaux et forêts, des étangs et des jardins, la gestion particulière des 18 étangs comtaux hérités du Forez. 13 sont dans la plaine de Feurs, près du château de Montbrison. Deux dans les Monts du Forez : Royon les Cervières et Estivareilles dans la châtellenie de St Bonnet le Château. Tous ces étangs avaient été aménagés par les anciens COMTES pour assurer l'approvisionnement de leurs hôtels et des garnisons de Montbrison et pour tirer bénéfice de la vente sur place du poisson, vente garantie en période de carême. La gestion de étangs est dirigée par un maître des étangs assisté d'un contrôleur. De ces officiers dépendent les gardes, qui peuvent recourir aux sergents des chatellenies pour lutter contre le braconnage et recrutent les paysans du coin pour les semaines de pêche quand on vide l'étang. C'est la chambre des comptes du Forez qui fixe la liste des étangs à vider, généralement tous les 4 ou 5 ans. L'intervalle est plus long pour les étangs de montagne. Ainsi Royon sera pêché en mars avril 1419, puis en avril 1430, dix ans après.

Les relevés d'administrations tatillonnes nous livrent le détail du matériel utilisé : « *seyne*, *coarts*, *chaperons* » qui sont des filets et des épuisettes avec leurs compléments de cordes, de lièges et de plomb. les « *palis et pessières* », des fagots pour les serves ou l'on stocke le poisson ; les « *tonneaux et arches* » pour son transport en plusieurs étapes.

On ne manque pas d'être impressionné par le volume des prises, même si les chiffres disponibles ne concernent que le poisson vendu des étangs de la plaine : de 1400 à 6000 pièces par campagne, surtout des carpes, des tanches ou « *bramardes* », des brochets ou « *becques* », sans compter la petite friture des « *feulles* ».

La pisciculture de rapport est donc un produit essentiel de nos étangs avec les droits prélevés par les moulins pour moudre les bleds. La seule différence entre Royon et la Goutte tient au régime de propriété et de gestion.

3) L'originalité de Royon disparaît au XVI^{ème} siècle. Non parce que les biens des ducs de Bourbon ont été confisqués sous François I, par le roi de France. L'étang du duc aurait pu devenir étang du roi et être géré par ses officiers. Il n'y aura pas de permanence de la gestion directe. Les étangs du Forez sont vendus aux grandes familles de la noblesse locale, qui en ont la propriété, même si ils continuent de faire hommage pour celles ci au roi.

Cet abandon de la gestion par les officiers, remplacée par l'affermage ou par la vente s'explique par les coûts de l'entretien des digues et des chaussées. Les excercices de la chambre des comptes présentaient de plus en plus de déficits.

Au XVII^{ème} siècle, Royon et la Goutte appartiennent aux **MALLET de VENDEGRE**, écuyers, seigneurs de la Goutte, de Laval et de la Bouteresse qui font hommage de leur fief à Louis XIV. L'hommage de 1673 est l'occasion de préciser dans le détail le contenu de leurs biens dont : « *l'étang avec moulin à roue appelé de Royon, barré par le chemin qui va de Cervières à St Julien et Noirétable... et le moulin à bled à une roue avec une muraille à faire aisance appelé de la Goutte* ». Il a toujours obligation pour les gens de la châtellenie de faire moudre leurs blés au moulin banal, et de contribuer aux réparations du moulin (de Royon), de son écluse et de la chaussée de l'étang sous peine d'amende.



4) En 1753 les Mallet de Vendègre, qui font carrière ailleurs, comme Tristan employé aux fermes du roi à Montbrison, vendent la seigneurie de la Goutte, son château, ses terres et ses étangs aux **KAYR de BLUMENSTEIN**. Ce sont ces Kair de Blumenstein qui installeront sous l'étang de la Goutte une fonderie de plomb. La fonderie va fonctionner pendant un siècle. Elle traite les minerais d'une vaste concession dite de St Martin La Sauveté. Celle-ci dessine un trapèze qui va de St Just à Royon par la Bombarde, du ruisseau des Salles à St Germain Laval par Corbillon et St Thurin, de St Julien d'Oddes à St Just par Juré. On y exploitera 33 filons, les plus riches étant ceux de Contenson, du Poyet, de Gresolles, de Juré et de St Marcel d'Urfé.

L'histoire des Kair de Blumenstein mérite d'être contée

A l'origine François né en 1678 à Salzbouurg, naturalisé français en 1715, décédé à Lyon en 1739 recoit le privilège d'exploiter des mines dans le Lyonnais. L'acheteur de la Goutte et le créateur de la fonderie est son fils Etienne François né à Paris en 1716, décédé à Vienne (en 1799) où la famille avait une autre usine pour la concession de St Julien Molin-Molette. Etienne François qui renouvelle la concession pour 50 ans en 1749 et se voit garantir le droit d'exploitation sans déroger en 1749, a donc connu la révolution. Il est délégué de la noblesse aux Etats Généraux, premier maire des Salles en 1790. Il a des ennuis en 1792, quant ses biens sont mis sequestre.

Royon et la Goutte deviennent alors la propriété de la NATION et sont gérés par le Bureau des Biens Nationaux de Cervières. Le 22 ventose an I (1793) celui-ci met leur pêche en adjudication sur la base de 30 livres le quintal de poisson. C'est encore un BERINGER, Sebastien qui emporte le marché et tire 9 quintaux de poisson de Royon et 11 de la Goutte.

Etienne François qui n'avait pas émigré était victime du comportement de ses fils. Trois d'entre eux étaient partis combattre dans la coalition des princes contre la République : Jean Baptiste né à la Goutte (il a 33 ans en 1792) ingénieur aspirant sorti de Mézières comme Jean Baptiste Pierre lui aussi né à la Goutte (26 ans) aspirant de marine, capitaine de frégate au service de l'Autriche de marine et Guillaume (24 ans) né à Vienne, ancien de Mézières, inspecteur d'artillerie en Prusse. C'était suffisant pour justifier le sequestre (c'est Claude Girard de Coubanouze qui est garde sequestre de ses biens) et l'emprisonnement du vieux Kair de Blumenstein à Paris en 1795.

Mais comme « *l'atelier de la Goutte* » travaille à l'usage des armées et parce que la présence de son fondateur est indispensable pour le faire tourner, le sequestre est levé dès l'an III, la fonderie est dotée en poudre et en bois de feu par l'administration du district et Etienne François est libre de circuler entre la Goutte, Vienne et la propriété du château des Croptes (près de Lezoux) qu'il tient de son mariage en 1756 avec Magdeleine de Montrognon.

A sa mort la manufacture continue à fonctionner sous le contrôle de sa veuve, en fait sous la direction du citoyen Jean Baptiste Peix, originaire de St Just. Peix puis Jean Bardon seront les directeurs des mines de la Goutte. J.B Peix épousera en 1803 Jeanne Marie Beringer, la fille du chirurgien de Cervières... et sa fille épousera Jean Bardon. Les Bardon et les Peix ont marqué l'histoire de Cervières puisque Peix achètera en 1809 aux Beringer un des des plus beaux hotels de Cervières (à l'emplacement de l'ancienne mairie école) cependant que Bardon qui sera maire de Cervières devient propriétaire en 1824 du château de Blaine.

Mais dès l'an XI (1803) les fils d'Etienne ont pu revenir en France ou ils ont été amnistiés de leur passé d'émigrés. Ils reprennent la gestion de l'affaire, jusqu'à la fermeture de la fonderie en 1831. Et ils quittent les Salles, Jean Baptiste, baron de Blumenstein, chevalier de St Louis, ancien inspecteur des gardes nationales de la Loire (en 1815) pour se retirer à Toulon où il a épousé en 1784 la fille d'un capitaine des Vaisseaux du roi ; son frère J.B Pierre pour vivre au château de Lezoux dont il sera maire de 1806 à 1830.

Du siècle d'exploitation des mines et des fours, on connaît les aspects essentiels. Les mineurs, les fondeurs, les grenailleurs, qui sont des spécialistes qualifiés ont été recrutés en Alsace, en Hesse, au Wurtemberg et en Thuringe. Beaucoup de protestants qui ont abjuré leur foi, parfois franciser leur nom. Certains feront souche comme Gaspard Volpsberger né en Hongrie, qui vit à Bareil en 1814 et a épousé une Lugnier dont les parents sont fondeurs à la Goutte. Pour les charrois (convoi de mulets et charriots) on utilise la main d'œuvre locale. Quelle belle époque pour les hameaux qui entourent l'étang : en 1821 la Goutte et la fonderie comptent 31 habitants, Coubanouze 52, Les Ronzières 33, les Chazelets 42, Gouttenoire 35 ...

L'atelier a pu occuper jusqu'à 300 ouvriers pour produire chaque année 2000 quintaux de vernis pour la poterie, 400 quintaux de lingots expédiés « à Lyon et aux arsenaux de Montpellier et de Nantes » et de la grenaille de plomb moulée à l'écumoire pour les fusils de chasse et de guerre. Le gros problème est posé par les besoins en bois de feu. Pensez que pour fondre un quintal de minerais (à 5-7%) il faut 6 quintaux de bois et 2 quintaux de charbon de bois plus de la résine de poix. Les pinèdes des Salles, les hétraies, les taillis de chêne et de bouleaux (329 hectares en 1840) sont donc surexploités. Et il faut alimenter les fours des « chauffourniers » qui fabriquent la chaux « avec le beau marbre que l'on trouve près des Salles » comme l'écrit l'Almanach de 1818. (en 1840 Lugnier Jean en exploite un aux Sucs, Gilbert Moussé un autre à Coavoux, les carrières étant aux Creux, à la limite de Champoly).

Le renouvellement des taillis est menacé par la dent des chèvres. Celles-ci sont dénoncées comme fléau public dans le cahier des doléances de St Romain les Cervières. On y demande que « *les chèvres soient extirpées du royaume comme essentiellement nuisibles à la progression des bois de toutes espèces* ». La municipalité de Champoly ira jusqu'à créer en 1808 un impôt de 6 francs par tête de bique, dont seuls sont exemptés les indigents.

Quelles solutions trouver à cette disette de combustible qui explique la « cherté » du bois.

- Planter de nouveaux arbres. Les Blumenstein vont jusqu'à imposer dans leurs baux (cf Beurriere en 1818) de planter tous les ans au moins quinze chênes.
- Utiliser « *le charbon de pierre* ». Les gens de St Romain y pensent, même si la solution est jugée dispendieuse parce que « *l'extraction s'en fait à plus de 10 lieues de distance* ».

Il y a bien eu l'espoir d'en extraire sur place, à Bareil, après la découverte en l'an II « *de quelques pierres qui, mises à feu, ont brûlé en répandant une odeur sulfureuse* ». Espoir ruiné par le minéralogiste Jacob Fister, envoyé par le district de St Etienne pour expertise.

La fonderie n'utilisera pas la houille qui fut par contre testée dans l'autre usine de Vienne. Et de ce fait ne pourra résister à la concurrence.

Seules résisteront les moulins. Celui de Royon ou Guillaume Gonin est meunier en l'an VII, Pierre Bourganel sur le cadastre de 1840, Gouttesoulard d'Artuzet en 1876, celui de la Fonderie tenu par Michel Lugnié en l'an VII, Savatté en 1840 comme en 1911, les Savatté y exploitant aussi une huilerie.

Il y en a d'autres, un à Bareil, hors d'usage dès 1790 où il appartient à Michel Lugnié, un au Lac dont le meunier est un Cornet en l'an VII, un Vernay en 1840, un au bourg ou les Ponchon ont à la foi moulin à blé et huilerie.

5) Vers 1830, à la fermeture de la fonderie les Blumenstein liquident leurs propriétés de la Goutte. Le château et les maisons attenantes sont partagés entre les SAVATTE, les LUGNIER, des GAILLAT, des MOUSSE, des CHASSAIN et des COPPERE. Les domaines de Beurriere et de Relange sont achetés par Gabriel Coste notaire aux Salles, les Chazelets par le docteur Poncet de Thiers, Chagnet dont le ténement contenait des terrains argileux propres à faire des briques à un cultivateur de Noirétable.

L'étang de Royon est vendu en 1822, 1200 francs payés comptant à Mr DARROT DULAC propriétaire à Thiers. Les DARROT font partie de ces grandes familles de négociants en coutellerie qui avaient comptoir à Cadix et à Lisbonne. Sur la matrice des Salles (1840) DARROT DULAC est maire de Thiers, un Darrot l'avait été en 1809, un Barthélemy Darrot en 1769. Claude Darrot-Dulac qui a acheté, en plus de Royon, les domaines de Chapt (où il réside en 1876 comme en 1911 avec instituteur, cuisinière, jardinier, cocher puis chauffeur) de Mérage (bien national confisqué à M des Ponneys) et de Fialin, est un gros propriétaire des Salles en 1840 (184 hectares sur la commune). Il n'est pas le seul thiernois à avoir

profité de révolution pour investir dans la montagne . Philippe Marry rentier à Thiers a acheté la loge des Ronziers à Barge-Beal , qui l'avait acquis comme bien national confisqué au duc d'Harcourt et détient plus de 70 hectares aux Salles . Dans la même logique on trouve les de Ribeyrolles à Arconsat et St Priest la Prugne (Gabriel Coste épousera Anne de Ribeyrolles en 1850) , les de Barante et les Henri à St Victor Monvianney et Arconsat.

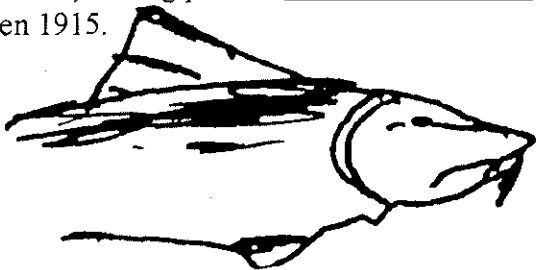
L'étang de la Goutte est vendu à Claude Guillond, rentier à Pourra commune de Cervières ou il a une belle maison achetée en 1826 aux Contamine Beringer. Son père, Annet Pierre, né à Lyon, arpenteur et greffier de justice, marchand de vins et de bois est déjà un notable avant la Révolution, un riche qui a la 4^e fortune de la ville en 1791. Il avait épousé Marie de la Plasse et de la Garde Pourra.

6) En 1914.1915, nos étangs entrent dans le giron de la famille Coste : Gabriel a la Goutte, Charles époux Veilleux Royon

En trois quart de siècle ils ont transité entre plusieurs mains.

- Claude Guillon qui spéculait, s'est rapidement dessaisi de la Goutte. Dès 1845 le nouveau propriétaire est Jean Roche, directeur de la fabrique de fer des frères Jean à Vienne. On revient à la filiation des Blumenstein. En 1872 il passe à Jean BONNIERE domicilié à la Bruyère sur St Just en Chevalet. On peut penser que ce BONNIERE est apparenté au docteur BONNIERE maire de Cervières entre 1860 et 1892 qui a hérité des biens des BARDON PEIX et demeure au château de Blaine. En 1914 l'étang passe du compte BONNIERE TALOBRE à celui de Gabriel Coste.

Quant à Royon , Anne Darrot Barjon, qui a épousé Gabriel MOULIN, substitut du procureur général près la cour de Riom, le revend en 1840 à Antoine Durand BERINGER propriétaire rentier à Cervières et Noirétable. Il passe en 1882 à Charles Octave ARTHAUD de VIRY domicilié au château du Croc sur la commune de Thiers. Dans le cadre de la succession du docteur Charles Octave, décédé à Noirétable, dont il maire, l'étang passe à Camille DENAVIT sous directeur du crédit Lyonnais à Dijon, puis à Carles COSTE en 1915.



En fait il retourne entre les mains des grandes familles du canton de Noirétable . Dans le jeu des transferts les PERDRIGEON jouent un rôle essentiel . On trouve un Jean Baptiste Perdrigeon procureur fiscal en la châtellenie de Cervières , puis juge de paix et notaire à Noirétable... Un grand acheteur de biens nationaux dont la famille en 1840 détient 250 hectares à Noirétable , 56 à Cervières , 184 aux Salles (dont les Serrots et Mérange). C'est lui qui a acheté en 1805 le château du Croc qui deviendra Du Croc Perdrigeon . Le docteur Charles Octave Arthaud de Viry en héritera par son mariage avec Marie Perdrigeon . Il n'est pas sans intérêt de noter qu'un François Perdrigeon a épousé Céline Béringer et est notaire aux Salles en 1846 .

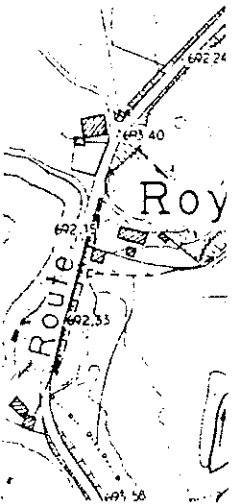
Les Arthaud de Viry , héritier des Perdrigeon , sont une vieille famille noble originaire de St Germain Laval , dont on retrouve les descendants à Riom , à Clermont (un de Viry propriétaire à Clermont a acheté en 1803 de grands bois sur Cervières qui appartenaient à Guillaume Garnier , avocat au parlement de Riom) à Thiers , au Puy ...

A Noirétable , le docteur , par le jeu des alliances matrimoniales est apparenté aux DENAVIT (Simone Denavit , une de ses héritières y est née en 1899) , aux de Froment (madame de Froment est née de Viry) et aux Deydier de Pierrefeu .

La famille Coste ne devient donc propriétaire des étangs qu'à la guerre de 14. Mais elle occupe une position dominante dans la commune des Salles et le canton de Noirétable depuis près d'un siècle. En 1840 Les matrices de propriétés leur affectent 56 hectares sur Noirétable, 58 sur Cervières, 514 aux Salles (Arthuzet, Relange, Beurière, Fialin, Charbonnières, le Cote, Boulade...)

Gabriel qui est l'époux de Anne de Ribeyrolles est alors notaire, avocat général près la cour de Riom. Et bien sur maire des Salles, comme le seront après lui Antoine et Louis ...

La famille n'avait pas cette surface foncière avant la révolution. quand les grandes familles de Cervières, Des Salles et de Noirétable faisaient partie :



soit de L'aristocratie qui vit à Paris ou à Lyon - les d'Harcourt de la feuillade, seigneur de Cervières et duc du Roannais ; les de Loras, marquis de Murinais commandeur de l'ordre de Malte, seigneur de la Merlée(la mère de Louis est marguerite du Palais de la Merlée) qui sont propriétaires de Charbonnière, Tartaru, Brissay, la Chambolie, la Chabrotie, la Freyssinie, Thiollier, Noalhat... Les de Groseillers des Ponneys qui contrôlent les Serrots, la Plagnette Longesagne, Foedore, la Boursole.

(Leurs biens seront confisqués en 1792, Louis de Loras sera fusillé à Lyon, Anne de Groseillers guillotinée en 1795...)

soit de la noblesse de pays qui continue à résider (avec un pied à terre à Cervières) dans ses châteaux, de Villechaize pour Jean Ferreol du Bessey propriétaire aux Meaudres, aux Verdier, à la Bonnetie qui contrôle Goutoule, les Arioux, Fauchemagne, les Bataillouses.

- de Villette pour Guillaume Chazelet, lieutenant civil et criminel qui a paraphé le cahier des doléances de Cervières.

- du Lac pour Etienne Gilbertet qui a le domaine du Placaud.

- des Etiveaux (St Victor)pour Jacques Carton

- et de la Goutte pour Kayr de Blumenstein.

Au XVII ème les Coste sont des marchands aux Salles, des marchands tanneurs comme les Pilonchery ou les Barrat et les Deroure de Cervières. Un Claude Coste épousera Marguerite de Lestra, d'une vieille famille de Cervières, leur fils épousera la fille d'Antoine Deroux et de Toussainte Béringer. Dans la logique de la promotion sociale Antoine Coste aura patente de notaire aux Salles en l'an VII. Il est un bon représentant de ces hommes de loi qui ont profité de l'ouverture du marché foncier avec la vente des biens nationaux : des arpenteurs, des géomètres, des avocats, des greffiers, des gardes marteau, des notaires, certains du pays comme les Béringer, la plupart nés ailleurs. Peix et Guyonnet à St Just, Lafont à St Germain Laval, Guillond à Lyon, Halley à Beuvron, Augier à commune affranchie...

Ils sont d'abord les fondés de pouvoir des seigneurs avant de se faire élire aux postes de la république. Ils se marient entre eux en épousant les descendantes de la bonne société. Beaucoup font carrière ailleurs, à Roanne, à Lyon, à Clermont ...

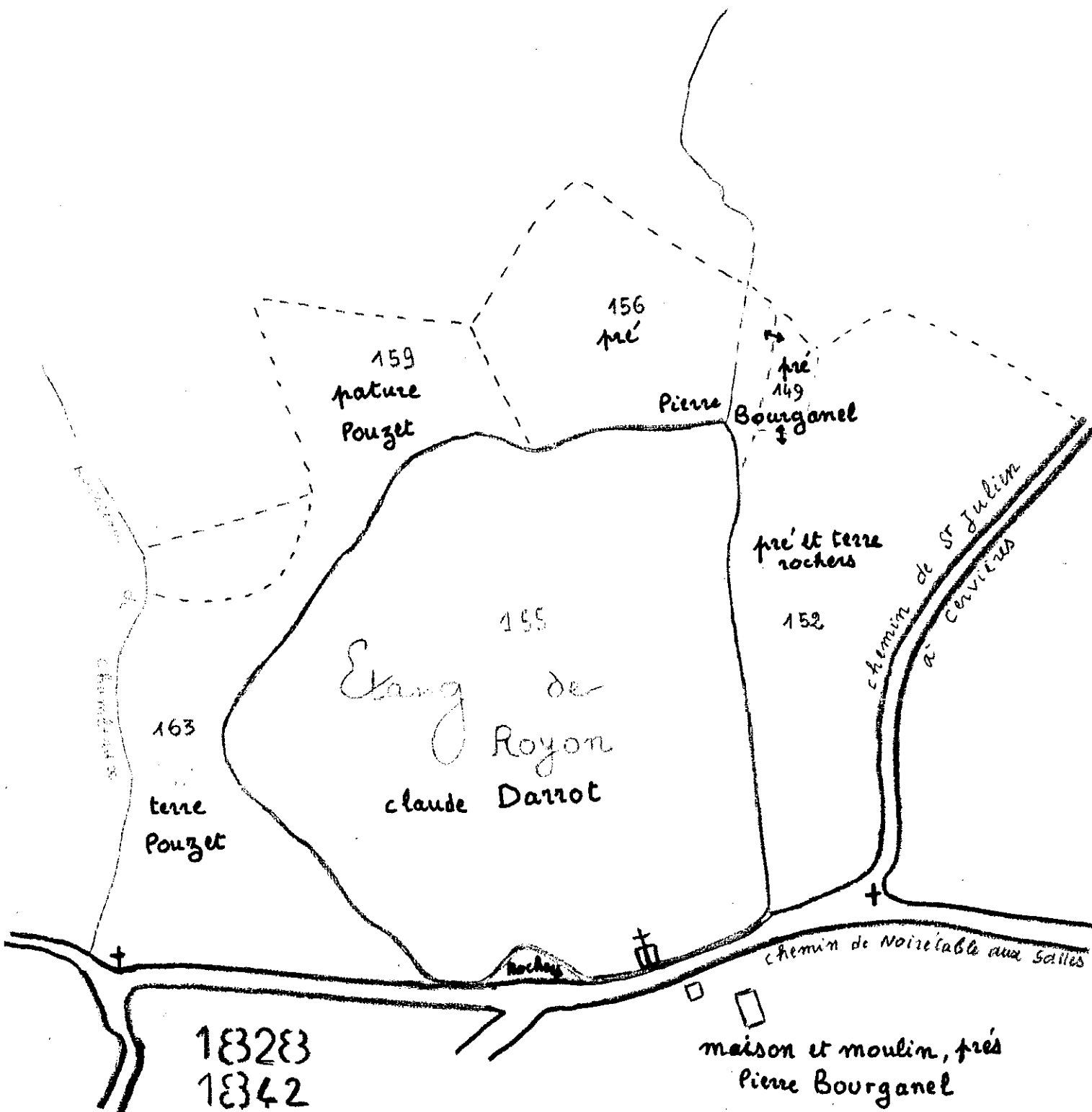


Fig. 2

COUPE SCHEMATIQUE DE LA DIGUE AU DROIT DE L'OUVRAGE DE VIDANGE

Echelle = 1/50

